

CS COMMUNICATION & SYSTEMES
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 6 306 582 euros
SIEGE SOCIAL : 54-56, avenue Hoche, 75008 PARIS
RCS PARIS 692.000.946

ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 15 JUILLET 2013 A 10 H

LISTE DES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Les conventions réglementées, relevant des articles L 225-38 et suivants du Code de commerce, qui se sont poursuivies ou ont été conclues au cours de l'exercice 2012 entre CS COMMUNICATION & SYSTEMES et diverses sociétés du Groupe, ainsi que les administrateurs et mandataires concernés, sont les suivantes :

Entre CS COMMUNICATION & SYSTEMES et :

CS SYSTEMES D'INFORMATION

I – Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2012 :

- Convention d'assistance administrative en date du 30 janvier 2004 (Conseils d'administration de CS du 30 janvier 2004 et de CSSI du 16 mars 2004) + Avenant N° 1 en date du 27 juin 2008 (Conseils d'administration de CS du 27 juin 2008 et de CSSI du 23 mai 2008) - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN.*
- Garantie solidaire de CS COMMUNICATION & SYSTEMES en date du 13 décembre 2004 au profit de la société SCI COMETE, au titre du contrat de bail, sur l'immeuble du Plessis Robinson, consenti par la Société SCI COMETE au profit de la Société CS SYSTEMES D'INFORMATION (Conseil d'administration de CS du 25 novembre 2004) - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN,*
- Caution solidaire de CS COMMUNICATION & SYSTEMES au profit de la société FONCIERE ARIANE (ex SOBAIL), au titre du contrat de bail, sur deux immeubles sis à TOULOUSE, consenti par la Société FONCIERE ARIANE (ex SOBAIL) au profit de la Société CS SYSTEMES D'INFORMATION (Conseil d'administration de CS du 30 octobre 2000) *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN,*
- Cautionnement solidaire de la maison-mère demandé par la Société Générale, à titre de garantie des lignes de financement consenties, pour un montant de 10 M€, (Conseil d'administration de CS du 15 décembre 2006 et de CSSI du 5 décembre 2006) – *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN,*
- Clause de retour à meilleure fortune portant sur un abandon de créance consenti par CS à hauteur de 16 M€ en date du 19 décembre 2011 (Conseil d'administration de CS SA du 16 décembre 2011 et de CSSI du 18 janvier 2012) - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI,*
- Caution solidaire de CS SA à l'égard de CSSI, dans le cadre du Protocole de financement du 5 mai 2011, aux fins de garantir : les cautions existantes au 15 février 2011 (20,335 M€), le nouveau prêt de 5,4M€, la ligne confirmée d'ouverture de cautionnements de 10,604M€, la ligne confirmée de couvertures de change de 6,811 M€, les nouvelles couvertures matières premières (pour des montants identiques aux couvertures existant au 15 février 2011 lorsqu'elles viendront à échéance) ;
- Nantissement de premier rang au profit des banques, dans le cadre du Protocole de financement du 5 mai 2011, portant sur 51% des actions de CS SI.
(Conseil d'administration de CS SA du 6 mai 2011 et de CSSI du 13 avril 2011) – *Convention réglementée - Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN) ;*

II- Conventions conclues au cours de l'exercice 2012 :

- Engagement de CS SA à ce que le cautionnement solidaire de CS SA constitué le 25 mai 2011 à la garantie des concours consentis par les banques au titre du protocole de conciliation conclu le 5 mai 2011 garantisse également toutes sommes dues par CS SI au titre (i) de la ligne confirmée de nouveaux cautionnements (19 M€) et de nouvelles couvertures de change (8 M€) à émettre dans le cadre d'un nouveau protocole de conciliation en date du 27 avril 2012 et (ii) du crédit court-terme de 5,4 M€ tel que modifié en application dudit nouveau protocole de conciliation.

- Engagement de CS SA à ce que le nantissement de compte de titres financiers portant sur 51% des actions de CS SI constitué le 25 mai 2011 à la garantie des concours consentis par les banques au titre du protocole de conciliation conclu le 5 mai 2011 garantisse également (i) toutes sommes dues par CS SI au titre de la ligne confirmée de nouveaux cautionnements (19 M€) et de nouvelles couvertures de change (8 M€) à émettre dans le cadre du nouveau protocole de conciliation du 27 avril 2012 et au titre du crédit court-terme de 5,4 M€ tel que modifié en application dudit nouveau protocole de conciliation et (ii) toutes sommes dues par CSSA au titre du cautionnement susvisé.
(Conseil d'administration de CS SA du 3 avril 2012 et de CSSI du 3 avril 2012) – *Convention réglementée - Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI,*
- Avenant N° 2 en date du 24 mai 2012 à la Convention d'assistance administrative en date du 30 janvier 2004 et à l'Avenant N° 1 en date du 27 juin 2008 (Conseils d'administration de CS du 3 mai 2012 et de CSSI du 23 mai 2012 - *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI,*
- Garantie parentale demandée dans le cadre d'un MSA (Master Supply Agreement) avec AIRBUS SAS, destinée à couvrir la responsabilité contractuelle de CSSI. Cette demande de garantie n'a pas été mise en œuvre à ce jour. (Conseil d'administration de CS du 3 mai 2012) – *Convention réglementée – Administrateurs concernés : MM. Yazid SABEG, Eric BLANC-GARIN, Laurent GIOVACHINI.*

M. Yazid SABEG

I – Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2012 :

- Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Yazid SABEG, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 12 juillet 2005 (Conseil d'administration de CS du 12 juillet 2005) – *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Yazid SABEG.*
- Avenant à la Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Yazid SABEG, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 15 mai 2008 – (*Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Yazid SABEG*).

II- Convention conclue au cours de l'exercice 2012 :

- Néant.

M. Eric BLANC-GARIN

I – Conventions poursuivies au cours de l'exercice 2012 :

- Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Eric BLANC-GARIN, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 12 juillet 2005 (Conseil d'administration de CS du 12 juillet 2005) – *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Eric BLANC-GARIN.*
- Avenant à la Convention portant sur l'indemnité de départ de M. Eric BLANC-GARIN, conformément aux décisions du Conseil d'administration du 28 avril 2008) – *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Eric BLANC-GARIN.*

II – Convention conclue au cours de l'exercice 2012 :

- Néant.

M. Gilles MARCHIAT

I – Convention poursuivie au cours de l'exercice 2012 :

- Prise en charge des frais liés à des missions spécifiques à l'étranger (Conseil d'administration de CS du 30 septembre 1996) - *Convention réglementée – Administrateur concerné : M. Gilles MARCHIAT,*

II – Convention conclue au cours de l'exercice 2012 :

- Néant.